Zeitschrift: Annales fribourgeoises

Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg

Band: 28 (1940)

Heft: 1

Artikel: Antoine Krummenstoll, chanoine de Saint-Pierre de Genève, ou la

carrière étrange du premier Bailli de Gruyère

Autor: Næf, Henri

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-817946

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Annales Fribourgeoises

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE FRIBOURG

XXVIIIme Année No 1 Janvier-Février 1940

Antoine Krummenstoll, chanoine de saint-pierre de genève, ou la carrière étrange du premier bailli de gruyère ¹

par HENRI NÆF.

Le rôle des chanoines de Saint-Pierre, créés à Genève avant la Réforme, a été publié par le chanoine Jean Mercier et se termine par ces mots:

« 1535. Antoine Kamestic, d'origine suisse, que le Registre capitulaire d'Annecy signale avec l'odieuse épithète apostata ². »

Malgré les erreurs reconnues dont fourmille l'étude — utile, cependant — à laquelle ces lignes sont empruntées, le renseignement nous a paru valoir un examen. Tout d'abord, il n'a pas été

¹ Nous ne manquerons pas ici de rompre encore une lance en faveur de l'orthographe *Gruyère* (en latin *Grueria*) qu'il convient de conserver au château, à la ville, au pays comme à ses comtes. Ainsi que nous l'avons déjà rappelé (*L'Art et l'histoire en Gruyère: Le Musée gruérien*, p. 37-38), l's est un germanisme; LL.EE. écrivaient «der Graff von Gruyers» ou «von Griers», et il n'y a aucune raison d'adopter cette terminale illogique pour la ville, alors qu'on la rejette pour le pays. Finirait-on par écrire les comtes de Gruyères, le château de Gruyères et peut-être aussi du Gruyères? Loin d'éviter des confusions, le subtil *distinguo*, que l'on doit, tout récemment, aux bienfaits de l'administration, en produit chaque jour de nouvelles. — La graphie *Gruyères*, écrit Dom Albert-Marie Courtray (*L'Ogo physique et politique*, dans *A.F.* 1937, p. 97) est «aussi moderne que fantaisiste». On ne saurait mieux dire.

² J. Mercier, *Le Chapitre de Saint-Pierre de Genève*, suivi d'un appendice sur le Chapitre de Saint-Pierre d'Annecy. Extrait du XIV^e vol. de l'*Académie Salésienne*, Annecy, 1890, p. 202.

puisé à des sources, mais à un ouvrage antérieur de Joseph-Antoine Besson, curé de Chapeiry, intitulé Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne, et du décanat de Savoie, lequel parut à Nancy, en 1759.

A la page 89, l'abbé Besson établit, en effet, d'une manière toute fictive, une liste des « trente-deux chanoines qui se retirèrent de Genève le 1^{er} août 1535 », et, sous le numéro XXIII, il donne ce nom: « Antoine Kamestich, originaire de Suisse ».

Quant à l'adjonction infamante de Mercier, elle est extraite de notes très tardives, du XVIIe siècle apparemment, jointes aux Registres capitulaires d'Annecy¹. Quoi qu'il en soit, le seul chanoine « d'origine suisse » répondant au prénom d'Antoine était alors Krummenstoll, dont le nom, imprononçable à des Genevois autant qu'à des Savoyards, avait été irrémédiablement déformé par un copiste. A cet inconvénient, que n'aperçut pas Mercier, J.-A. Besson n'avait du moins pas ajouté que l'élection du « Suisse » était de 1535; il se bornait à le tenir pour membre du Chapitre à cette époque, en quoi il ne se trompait point.

Mais sur quoi se basait le rédacteur anonyme qui accusait le jeune homme d'apostasie? Tentons de l'élucider.

* *

La famille Krummenstoll était d'origine roturière et ne s'illustrait que depuis deux générations: l'aïeul était maréchal, non pas de France, mais ferrant. Il avait été reçu bourgeois de Fribourg en 1467 et avait eu accès au Deux-Cents. Son fils Hans, en revanche, gravit hardiment les échelons du pouvoir: banneret du Bourg, maître de l'artillerie, bailli de Châtel-St-Denis, avoué de St-Nicolas, c'est-à-dire directeur de la fabrique, il fut reçu au Petit Conseil en 1503 et y siégea jusqu'à sa mort, survenue en 1529 ².

¹ Cf. H. NÆF, La conquête du Vénérable Chapitre de Saint-Pierre de Genève par les bourgeois. Extrait du Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève, t. VII, Genève, 1940, p. 114, 117-118.

² Voir l'excellent article *Krummenstoll*, dans *D.H.B.S.*, t. IV, p. 403, dû à M^{11e} J. Niquille, archiviste d'Etat. Qu'elle veuille trouver ici l'expression de notre reconnaissance pour les nombreux renseignements, puisés par elle dans les fonds des archives gouvernementales, qu'elle a bien voulu nous communiquer.

Il possédait l'auberge de la Couronne, que son père, déjà, avait peut-être achetée, et qui revint à ses descendants.

Cette ascension due à des talents indiscutables permit à l'un de ses fils, Antoine, de manifester les siens. Successivement bailli de Grandson, puis d'Orbe-Echallens, banneret du Bourg, il fut enfin créé chancelier en 1525. Cette charge, qu'il conserva jusqu'en 1536, le mit au premier plan de la politique fribourgeoise ¹ et lui donna l'occasion de défendre, avec vigueur et de plusieurs façons, la foi de ses pères.

Lorsqu'il eut abandonné ses fatigantes fonctions, Antoine devint conseiller (ou, comme disaient déjà Leurs Magnifiques Seigneurs, mais en latin surtout: sénateur), accepta toutefois le poste de trésorier d'Etat, consentit à arbitrer un litige entre le comte Jean de Gruyère et François Champion, seigneur de Vaulruz ², puis, usé par tant d'activité, s'éteignit le 16 septembre 1538. Son éloge inscrit au Manual est entièrement mérité ³. On ne saurait avoir donné à son pays plus de preuves de dévouement.

Or, quelle que fût son extraction, Antoine, père de notre chanoine, avait épousé une femme noble, Jonna von Schönfels, dont il paraît avoir eu cinq fils et, pour le moins, une fille: Hans, Anthony, Hans-Dietrich, Humbert, Wilhelm et Elisabeth.

Le chancelier, qui n'ignorait rien de la vie, arma très sérieusement ses enfants et envoya ses deux aînés à l'université de Fribourg-en-Brisgau, où ils s'immatriculèrent le 2 juin 1532, sous le qualificatif de laïcs ⁴. Hans se préparait à suivre le chemin qu'avait pris son père ⁵, mais Anthony demeurait indécis.

¹ Sur l'activité du père et du fils, lors de la combourgeoisie tripartite de 1526, cf. H. NÆF, *Fribourg au secours de Genève*, p. 307.

² M.D.S.R., t. XXIII, p. 580.

³ R. M. 56. — Les sources dont on n'indique pas spécialement l'origine sont aux Archives d'Etat de Fribourg (A.E.F); celles marquées A.E.G. proviennent de Genève.

⁴ A. Büchi, Freiburger Studenten auf auswärtigen Hochschulen, dans Freiburger Geschichtsblätter, t. XIV, p. 134.

⁵ Destiné à un très brillant avenir, Hans obtenait, le 22 octobre 1538 (R.M. 56), les charges officielles de son père, devint banneret du Bourg et entra au Petit Conseil, l'année de sa mort prématurée, en 1542. Cf. D.H.B.S., loc. cit.

Le chef de famille interrogeait donc le ciel pour l'avenir de son second fils, et pensa le pousser dans le haut clergé de Genève dont les bourgeois faisaient peu à peu la conquête pacifique, à leur profit d'abord et à celui de leurs alliés de Fribourg ensuite. Les relations d'Antoine Krummenstoll, l'influence que lui valaient ses fonctions, lui donnaient beaucoup d'espérances. N'avait-il pas l'appui des deux chanoines fribourgeois du Chapitre de Saint-Pierre, Messires Bolard et Werli 1? Déjà quelques jalons avaient été posés quand une vacance vint s'y produire. L'Avoyer et Petit Conseil voulurent bien seconder les efforts du chancelier, en sorte que, en leur nom, il put, le 26 avril 1533, recommander son puîné à l'attention des Révérends seigneurs. Il rappelait que la première chanoinie vacante avait été promise au jeune homme, lequel en avait obtenu du pape la confirmation, malgré ceux qui « prettendent luy fayre empeschement » 2. Ces empêcheurs de danser en rond alléguaient

¹ Cf. NÆF, La conquête, p. 84-86; 90, 93.

² Voici cette lettre inédite: « A Vénérables et Spectables Seygneurs Messers du Chappitre de Genesve, nous honnorés Seygneurs et bons amys. — Nobles, vénérables et spectables Seygneurs, à vous bonnes grâces nous noz recomandons. Messers, ainsi que, par cy devant, avés accordé une channonye ouz fils de nostre Secretayre, comment nous a référuz nostre Bourguymaystre Hans Cuentzis, aussy nous avés faictz entendre par vous lettres dont vous remercions. Or est que ledt nostre Secretayre en a faictz faire la poursuitte envers le Sainctz perre le pape à Rome pour avoyr la confirmacionz laquelle ilz a obtenuz. Et ainsin que nous avés fayctz entendre, coment dessus est dit, et faictz pourté la parrolle devant gens de biens, que, la premyère vacquant, led. filz du Secretayre ayroyt la prébende, derrechieff vous pryons que ainsin le veullyés fayre, coment en avons nostre parfaicte confiance, sans ce que aulcuns prettendent luy fayre empeschement; et les procureurs dudt filz du Secretayre, nommé Anthoine Krummenstoll, ceulx qui seront constituy, yceulx veullyés admettre de parfaire les chouses quant serés requis, le favoriser et pourter à raysonn. Ce faysant, nous ferés singullier playsir, lequell ayrons à déservir envers vous Seygnories, et ce de très bonn cueur. Aussi le dt nostre Secretayre n'est point de moindre volloyr, lequell se recommande trèshumblement à vous bonnes grâces. En pryant le Créateur qu'il soyt garde de vous Seygnories. Dat. XXVIa Aprillis Anno MXXXIIIº. L'Advoyé et Conseil de la ville de Frybourg. » (Trace du sceau; orig. pap.) A.E.G., P.H. 1091. - Cf. Registres du Conseil de Genève (R.C.), t. XII, p. 263 n. 2.

sans doute l'article 37 des *Statuta et ordinationes ecclesie gebennensis* qui excluait tout candidat non pourvu de grades, à moins qu'il ne fût noble en double lignée ¹.

Quelques jours après, Messire Pierre Werli périssait dans une émeute confessionnelle à laquelle il n'était pas étranger. Ce décès, dont les conséquences, en somme, se font encore sentir, favorisa le jeune Antoine. Les Genevois, dans le désir qu'ils avaient d'apaiser leurs combourgeois, ne demandaient pas mieux que de donner au défunt un successeur issu de sa ville natale. Krummenstoll fils recueillit donc immédiatement les bénéfices, sinon le siège, de Werli ². En attendant mieux, son père, qui veillait au bonheur du futur prêtre, trouva pour lui une vacance à Saint-Aubin, près de Vaumarcus. Ses intérêts et ceux de l'Eglise s'en trouvaient également bien.

Le cas de Saint-Aubin était curieux. Cette localité avait pour maître Claude de Neuchâtel, seigneur de Vaumarcus, Gorgier et Travers. En 1531, il avait contraint ses sujets à «accepter la saincte Parolle de Dieuz», c'est-à-dire la Réforme, aux fins notoires de se faire apprécier de Berne, dont il obtint la bourgeoisie. La défaite de Cappel exerça sur son esprit les répercussions qu'elle eut chez plusieurs opportunistes. Impressionné par l'assurance nouvelle des catholiques, le seigneur Claude, qui avait emprunté de grosses sommes à l'Etat de Fribourg, se repentit et changea son mousquet d'épaule 4. Au reste, voici les faits tels que les lui reprochèrent Messieurs de Berne dans une lettre du 18 septembre 1533 5:

« Noble, magnifique Seigneur, singulier amy et chier bourgeoy! Vous sçavés qu'avons pourté et euz grands travauls, coustes et missions, sur vostre instance et requeste pour enduisre vous soubgectz de Saint-

¹ Cf. Næf, La conquête, p. 73.

² C'est ce qu'il est facile de déduire des lettres échangées postérieurement. Cf. Næf, *La conquête*, p. 95.

³ Cf. A. -L. Herminjard, Correspondence des Réformateurs dans les pays de langue française, t. II, n°s 343, 350, 374.

⁴ Claude de Neuchâtel, bourgeois de Berne, demanda et obtint la bourgeoisie de Fribourg, le 16 mai 1533 (*ibid.*, t. III, p. 76 n. 4).

⁵ Ibid., no 423 (p. 76-77).

Aulbin à accepter la saincte Parolle de Dieuz, ce qu'avons très-volentier, pour l'avancement de l'honneur de Dieuz, comme summes entenuz, faict... De quoy summes estés très-joieulx jusque atant qu'avons entenduz que, ces jours passés, vous estes révoltez 1, et, à l'apétit d'aulcuns, estes venuz à Sainct-Aulbin, acompaignié du secrétayre de Frybourg et ses complices armés, et [avez] ouvert les pourtes de l'esglise et mis en possession le filz du dict secrétayre, de la dicte cure, par force et contre le vouloir des paroichiens. De quoy nous mervillions grandement et en avons plu grand regrectz que ne sçaurions disre. »

Alléguant la « vigeur de la bourgeoysie » et ses « promesses » ², les Bernois mettaient M. de Vaumarcus en demeure de « retourné sur le chemin de vérité », et de laisser ses sujets comme ils étaient, « sans lé charger, touchant la foy, en leur consciences ».

En effet, les paroissiens, qui avaient été les premiers à s'insurger, avaient pris goût au prêche du ministre Claude Clerc, pasteur zélé qui contrastait avec leur vieux curé de jadis. Ce fut eux, cette fois, qui restèrent fidèles à leurs nouvelles convictions, et, appuyés par Berne, ils eurent le dernier mot ³. Antoine Krummenstoll fils dut repartir.

Si bizarre que cela soit — mais il faut s'accoutumer aux bizarreries de ce temps-là —, il ne semble pas que le chanoine en expectative eût reçu les ordres majeurs lorsqu'il se présenta à Saint-Aubin. Cela n'empêcha point son père de veiller pour lui à ses profits:

« Vous ayrés en mémoyre l'affaire de mon filz, et qu'il aye sa prébende de ceste année, car Messire P. Werli n'en a rien resceuz » ajoutait-il, le 2 janvier 1534, aux instructions officièlles qu'il rédigeait à l'intention des députés en mission à Genève 4. A vrai

¹ C'est-à-dire: vous êtes revenu à la situation antérieure.

² C'est-à-dire: en vertu de ses devoirs de bourgeois et de ses promesses.

³ Les paroissiens étaient loin d'être tous acquis à la Réforme en 1533 (Herminjard, t. III, p. 77), mais, le 17 mai 1534, Claude dut abdiquer en faveur de son fils Lancelot auquel il cédait ses droits seigneuriaux, ne gardant de ses terres que l'usufruit et les honneurs (J. F. Boyve, Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin, t. II, p. 345). Cette abdication ne s'explique que par la pression grandissante des sujets réformés, grâce à l'appui de Berne. Voir J. Pétremand, Les progrès de la Réformation, dans Guillaume Farel, Biographie nouvelle (1930), p. 371-374.

⁴ R. C., t. XII, p. 611.

dire, il ne lui était pas possible, à cette heure, de réclamer davantage. En mai, Fribourg rompait avec Genève et ne pouvait plus recourir, comme auparavant, aux bons offices des bourgeois.

De plus, le cas du prébendaire ne s'était amélioré que sur un point: il avait été officiellement accepté, mis en possession du siège canonial — pour autant que les difficultés avec Rome fussent levées. Or, elles ne l'étaient point.

Une nouvelle lettre de l'avoyer, écrite au Chapitre, le 23 juin 1534, par le chancelier, se montre assez dolente ¹.

« A vénérables et spectables Seygneurs Mess^{grs} du Chapitre de la Cyté de Genesve, noz honorés Seygneurs.

Vénérables et Spectables, honorés Seygneurs, à vous nous nous recommandons. Mes^{grs}, nous avons vehuz la responce que vous avés faict, touchant la maintenance de la prébende de la chanonie du filz de nostre Secretaire, vostre frère Chanoine, et auz lomg entenduz vous excuses et proposites que avés faict, que sont estés au commancement de cest affaire torrves, dont vous tenons par [= pour] recordant. Mais nous sommes esbahis que avés mys en oublye les dernières promesses que sont esté faictes à nous ambassadeurs Peter Tossy, ancien boursier, et Ulrich Nix, nous frères conseillieurs, mesmement que nostred^t Secretaire vous deheut [= dût] envoyer lettre de procure de son filz, et que manderez le tout, en vostre costes, à Rome, et ferés la deffense pour luy. Nous semble que n'avons pas encore amérité que vous vous deheussiés retirer de vous promesses.

Vous pryons de rechief vouloir maintenir vous promesses et deffendre le cas en court de Rome, jouxte ladte promesse, affin que ledt vostre frère Chanoine puysse gaudir de sa prébende pacifficquement, vehuz qu'il a faict son debvoir envers vous, et auxi prins sa possession et servy selon le contenuz de vous ordonnances. Et, comment [= comme] il est bien du vouloir, quant il sera revenu des estudes, vous servir plus avant; affin qu'il aye cause, luy et sondt père se contenter de vous. Ce faysant, nous ferés singulier plaisir. Lequel ayrons à deservir 2 envers vous.

Sy aultrement entendés, que nous estimions que à nous ne veullés observer vous promesses serons occasionné ayder à nostre Secretaire à soy recovrer le dommaige que, par vostre faulte, luy et à son filz seront advenuz. Sur ce, vous pryons vostre bonne responce par ce présent porteur. Pryant auxi le Créateur vous tenir en sa saincte garde. Datum XXIIIª Junii Anno MXXXIIIIº.

L'advoyé et Conseyl de la ville de Frybourg. »

¹ A.E.G., P.H. 1113. — Cf. R.C., t. XII, p. 570 n. 1.

² C'est-à-dire: que nous aurons à vous prouver par nos services.

Le moment où les conseillers Pierre Tossi et Ulrich Nix se rendirent à Genève peut être exactement fixé. Ce fut le 7 février 1534 qu'ils eurent à se présenter aux magistrats genevois ¹ afin de leur adresser des reproches officiels sur les complaisances dont bénéficiaient les luthériens. Tossi et Nix s'étaient donc aussi rendus au Chapitre et avaient intercédé pour Messire Krummenstoll.

Celui-ci, en fait, était déjà tenu pour chanoine, sous réserve de la validation statutaire. Obtint-il cette dernière avant que le collège capitulaire eût quitté l'église cathédrale? Ce n'est pas certain car, déjà, le Chapitre n'était plus que l'ombre de lui-même et préparait son départ.

(A suivre.)

¹ R.C., t. XII, p. 456.